

N° 632 septembre 2023

N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

le journal



www.fo-metaux.org

Machinisme agricole

La terre du futur

Devenu un secteur de pointe, le machinisme agricole est déjà bien engagé dans des mutations profondes qui ont un impact sur l'ensemble des acteurs du monde agricole. Ces changements structurels se doublent de facteurs conjoncturels qui posent de nouveaux défis à cette industrie.

Stellantis - p.15
Sous de bons auspices

ArianeGroup - p. 18
Un nouveau fil à tisser

Congrès de la CES - p. 20
FO fait entendre sa voix

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière
de la Métallurgie,

“FO Métaux LE JOURNAL”
est le magazine de tous ses syndicats et de tous
ses adhérents.

Si vous voulez qu’il remplisse efficacement son rôle de
lien et de reflet de l’actualité, n’hésitez pas à prendre
contact avec la rédaction dès qu’un événement le
justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre
entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne
des éléments de comparaison et rend service à d’autres
syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.
Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la
Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffres à connaître :

SMIC horaire brut : 11,52 euros

SMIC brut mensuel : 1747,20 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 666 euros par mois

(pour l’année 2023 : 43 992 euros)

Coût de la vie :

+0,1 % en juillet (+0,1 % hors tabac);

+4,3 % en glissement sur les 12 derniers
mois (+4,2 % hors tabac).

Chômeurs : 2 799 500

(catégorie A, publiés le 26 juillet 2023)

Indice de référence des loyers :

140,59 (2^{ème} trimestre 2023).

Taux d’intérêt (28 août) :

3,65 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Machinisme agricole :
la terre du futur

4-8

11 L’actu en bref

Le carburant durable prend
son envol

11

15 Actualité syndicale

USM du Loir-et-Cher :
le mouvement permanent

15

Stellantis sous de bons auspices

15

L’automobile plein cadre

16

Nexans NISF : une nouvelle coordination

16

Après Ariane 5, un nouveau fil à tisser

18

19 Infos

IndustriALL Global Union :
la force des droits

19

L’Europe syndicale prépare l’avenir

19

Congrès de la CES : FO fait entendre sa voix

20

21 Vos droits

Mise en place du CSE :
les commissions obligatoires

21

22 Jeux

Des métaux et des mots

22



Et toujours
l’information
en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



Alors que nous sommes à quatre mois de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie (CCNM) et que les entreprises doivent mettre en œuvre le déploiement et l'application de la nouvelle classification d'ici le 1^{er} janvier 2024, nous sommes surpris de découvrir les mensonges d'une organisation syndicale dans la rédaction d'un article de presse dans *Actuel CSE*, aux éditions Lefebvre-Dalloz.

Dans cet article, les numéros un des fédérations syndicales de la métallurgie répondent à différentes questions au regard de qu'ils pensent, et jusque là rien d'anormal ; c'est même un droit de pouvoir s'exprimer librement dans notre belle République. Mais le droit d'expression ne doit pas aboutir à des mensonges et surtout à vouloir faire prendre aux salariés des vessies pour des lanternes. Or c'est bien le cas. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la réponse de cette organisation syndicale à la question n°4 : Comment se passe l'intégration de la nouvelle grille de classification dans les entreprises de la métallurgie ?

Tout d'abord, cette organisation syndicale laisse penser que la nouvelle grille des classifications va s'appliquer n'importe comment, en réduisant parfois les droits des salariés, ce qui est faux car nous avons obtenu des garanties conventionnelles en n'oubliant pas, en termes de droit et de jurisprudence, que la classification est avant tout à la main des employeurs. Mais grâce à ce que nous avons négocié au sein de notre branche, les représentants des IRP sont associés à cette mise en place et les salariés peuvent faire part de leurs remarques.

Mais le pire reste le mensonge sur le fait que les nouveaux embauchés ne bénéficieraient pas de la prime d'ancienneté : c'est entièrement faux ! Non seulement, ils auront en tant que non-cadres une prime d'ancienneté, mais c'est grâce à FO Métaux qu'elle a été maintenue. Cette organisation syndicale va sûrement dire que c'est faux. Alors, la meilleure preuve que nous avons raison, on l'obtient en citant l'article concerné qui stipule que clairement la prime d'ancienneté, sauf en cas d'accord d'entreprise plus favorable pour certaines dispositions, s'appliquera à minima aux salariés de la métallurgie :

Face aux mensonges, rétablir la vérité

« Chapitre 2. Prime d'ancienneté. Article 142. Modalités de calcul : **Le salarié dont l'emploi est compris dans les groupes d'emplois A à E bénéficie d'une prime d'ancienneté s'ajoutant à sa rémunération mensuelle après trois ans d'ancienneté dans l'entreprise.** La prime d'ancienneté est calculée en appliquant, à la base de calcul spécifique du salarié multipliée par cent, le nombre d'années d'ancienneté de celui-ci dans l'entreprise, dans la limite de quinze ans. La base de calcul spécifique est déterminée en multipliant la valeur du point par un taux, figurant en annexe 7 de la présente convention pour chaque classe d'emplois. La valeur du point fait l'objet d'au moins une négociation annuelle territoriale. Cette valeur est fixée par un accord territorial. A compter du 1^{er} janvier 2024, en l'absence d'accord territorial prévoyant la valeur du point, les signataires de la présente convention conviennent que la valeur du point applicable est la dernière négociée sur le territoire concerné. Le montant de la prime d'ancienneté varie avec l'horaire de travail. Il supporte donc, le cas échéant, les majorations pour heures supplémentaires ou au titre des conventions de forfait en jours sur l'année, soit la majoration de 30 % dans les conditions de l'Article 139 de la présente convention. La prime d'ancienneté doit figurer sur une ligne distincte du bulletin de paie. »

Au regard de cet article, nous vous laissons seuls juges face à ce mensonge, qui n'est malheureusement pas le premier, ni le dernier. L'important aujourd'hui, c'est de réussir le déploiement de cette nouvelle convention collective nationale de la métallurgie et pour cela vous pourrez compter sur notre Fédération et sur vos délégués FO qui se sont formés à la nouvelle grille de classification et ont obtenu la certification concernée. Une nouvelle fois, c'est sur le terrain que nous montrerons, par notre action efficace au service des salariés, qu'il y a ceux qui font et ceux qui ne savent que parler...



Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie

Directeur de la publication : Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Machinisme agricole : la terre du futur

Loin de son image vieillotte, le machinisme agricole est devenu un secteur de pointe en quelques années et est déjà bien engagé dans des mutations profondes qui ont un impact sur l'ensemble des acteurs du monde agricole. Ces changements structurels se doublent de facteurs conjoncturels, comme les récentes crises, qui posent de nouveaux défis à cette industrie.

En 2022, le chiffre d'affaires lié à la vente des matériels agricoles neufs a été tiré par une hausse des prix des matériels et une demande soutenue par une envolée historique du prix des productions agricoles. Il a atteint 8,3 milliards d'euros en France, soit 15% de plus que l'année précédente. Et encore faudrait-il prendre en compte la location et l'acquisition d'équipements agricoles d'occasion entre agriculteurs, favorisées par le développement des plateformes d'intermédiation numériques ces dernières années, pour un tableau plus complet du secteur. A priori, plutôt une bonne nouvelle pour les métallos, qui sont près de 80 000 à travailler au sein des 8 000 entreprises de la branche du machinisme ou entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes, dite SDLM, qui compte parmi les plus grosses branches associées de la Fédération FO de la Métallurgie, sous la responsabilité de la secrétaire fédérale Nathalie Capart.

A y regarder de plus près, pourtant, la situation est plus complexe, d'autant qu'elle concerne un secteur en pleine mutation. Comme

pour beaucoup de pans de l'industrie, la crise sanitaire et la pénurie de semi-composants électroniques ont pesé lourd sur les affaires, mais la situation en Ukraine a eu un impact plus fort qu'ailleurs. En premier lieu, elle a abouti à une hausse de la demande sur la production de céréales. Si la France peut se targuer d'être le premier pays de l'Union européenne en termes de surface agricole, l'Ukraine, souvent présentée comme le « grenier à blé de l'Europe », s'avère être le plus grand pays agricole du continent européen avec ses 41,5 millions d'hectares de surfaces agricoles utiles, en majorité de « terres noires », des sols parmi les plus fertiles qui soient. Elle s'arrose 15% des exportations mondiales d'orge, et 16 à 18% de celles de maïs ou de colza. La moitié des exportations d'huile de tournesol en provient, comme 60% des tourteaux de tournesol... Chaque année, l'Ukraine et la France se disputent la 4^{ème} place des exportations mondiales de blé, et le pays a multiplié par trois sa production de grandes cultures en quinze ans. La désorganisation des flux céréaliers consécutive à l'agression russe a donc fait croître la demande de matériel agricole au niveau mondial. A cela s'ajoute le vol d'engins agricoles en Ukraine par les troupes russes, qu'il faudra remplacer.

Face à cette situation, les fabricants de machines agricoles éprouvent des difficultés à obtenir les semi-composants électroniques nécessaires à la production de leurs équipements, de plus en plus nombreux à embarquer des technologies avancées, entraînant des retards dans la livraison des machines. Autre conséquence de la crise russo-ukrainienne : elle a perturbé la production de pneus pour les machines agricoles. Le blocage des approvisionnements en noir de carbone, un composant essentiel dans la fabrication des pneus généralement produit en Russie et en Ukraine, a entraîné l'an dernier des interruptions de production dans certaines usines, comme celle de Michelin à Cholet (Maine-et-Loire) et dans le site de production de tracteurs Agco, à Beauvais.

Prises de guerre

Pour les nombreuses entreprises françaises du secteur implantées à l'Est, que la croissance agricole de l'Ukraine et de la Russie a poussées à renforcer leurs liens, commerciaux comme industriels, avec



Prix moyen d'un tracteur : de 130 000 à 300 000 euros.



En Ukraine, le pillage de matériels agricoles.

les deux pays, la situation est également préoccupante. Exel Industries, leader français du matériel de pulvérisation, y emploie 35 personnes, notamment sur son site de Kiev, difficile à sécuriser dans une zone susceptible d'être bombardée. Même préoccupation chez le tractoriste Agco qui, en 2017, a accéléré son développement commercial et industriel dans la zone, via ses marques Fendt, Valtra et Massey Ferguson. Tous les acteurs redoutent aussi une explosion des prix des matières premières, de l'acier notamment, qui pourrait fragiliser le secteur, dont les carnets de commandes sont pleins. La flambée des coûts de l'énergie, la faible pluviométrie de ces derniers mois et le vaste plan d'économie d'eau déployé dès le 1^{er} semestre 2023 sont autant de sources d'inquiétude supplémentaires pour les agriculteurs, ce qui devrait entraîner un ralentissement des prises de commandes.

Une sophistication accrue

Au-delà de ces facteurs conjoncturels, le machinisme agricole fait face à des mutations structurelles tout aussi importantes. Si la décarbonation du secteur, qui est à l'origine de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France, vient immédiatement à l'esprit (voir article p.6), ce défi est loin d'être le seul. Le machinisme agricole doit ainsi faire face à une évolution démographique préoccupante. Alors que la population mondiale continue de croître, le nombre d'agriculteurs diminue progressivement. En France, par exemple, on estime que seulement 2 % de la population active est composée d'agriculteurs en 2023, comparé à 33 % après la Seconde Guerre mondiale. Cette diminution de la main-d'œuvre agricole peut entraîner des difficultés supplémentaires pour répondre à la demande alimentaire croissante. C'est sur la technologie que mise le secteur pour apporter des réponses. La plupart des produits intègrent déjà des fonctions numériques et promettent d'en comporter davantage à l'avenir. Les fabricants cherchent constamment à améliorer les performances et l'efficacité de leurs machines afin d'augmenter le rendement des exploitations agricoles. L'intégration de technologies telles que

l'intelligence artificielle, les capteurs et la connectivité Internet des objets permettent aux machines agricoles d'être de plus en plus autonomes et précises dans leurs opérations (voir article p.8). Cela permet aux agriculteurs d'optimiser leurs pratiques, de réduire les coûts et d'augmenter la productivité.

Du point de vue des usages, trois catégories sont identifiées : l'agriculture de précision, l'aide aux réglages et l'optimisation pour l'utilisateur du confort et de la sécurité au travail, et la transition agroécologique. Dans ce dernier domaine, qu'il s'agisse de tracteur, d'endeneur à pierres, de déchaumeur, de semoir ou de moissonneuse-batteuse ou encore d'ensileuse, chaque machine contient plus de composants, mais l'enjeu climatique, au travers notamment de l'érosion des sols, demande néanmoins de limiter le poids, là encore par le biais d'innovations. La protection de l'environnement, devenue une préoccupation majeure, passe à présent par le recours à des techniques de précision telles que la pulvérisation localisée permettent d'appliquer les produits phytosanitaires de manière ciblée, réduisant ainsi la quantité de produits chimiques utilisés et minimisant la pollution. De plus, la gestion intelligente des déchets et l'optimisation de la consommation d'énergie contribuent à rendre l'agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement. Dernier défi : celui de l'emploi. Derrière les forts besoins de recrutement du secteur (voir article p.7), il faut anticiper l'apparition de nouveaux métiers, et se préparer à former les salariés qui les exerceront...



Le secteur intègre une part croissante de technologie.

La chasse au carbone

Dans un contexte de transition énergétique et de développement de l'agro-écologie, le secteur du machinisme agricole doit répondre à plusieurs défis pour assurer une production agricole performante tout en réduisant son impact sur l'environnement. Pilier de l'agriculture moderne, le secteur se voit aujourd'hui confronté à une mission cruciale : la décarbonation, qu'il faut concilier avec les spécificités des machines agricoles.

À l'image de l'ensemble des secteurs d'activité industriels, l'agriculture entame elle aussi son processus de décarbonation. L'ambition est aussi forte qu'elle est nécessaire, alors que la quasi-totalité du parc de machines agricoles roule aux combustibles fossiles. Pour les agriculteurs, le bouleversement s'avère majeur. Pour les industriels et les salariés du secteur, où l'on compte de nombreux métallos FO, c'est un défi inédit qui conduit à repenser les machines de fond en comble.

Les agrocarburants, plus émetteurs de CO₂ que leur équivalent fossile, sont hors course, mais différentes alternatives sont envisagées. A première vue, le fioul de synthèse constitue un sérieux candidat alternatif aux énergies fossiles qui font tourner les moteurs à explosion. Ces derniers n'auraient besoin que de légères adaptations, tout comme les cuves de stockage du carburant. Fabriqué à partir de matières premières organiques carbonées mélangées à de l'hydrogène, il nécessite néanmoins une industrialisation à grande échelle d'une production pour le moment plutôt de niche afin de répondre aux besoins croissants. Autre option envisagée actuellement : un passage progressif à l'hydrogène, qui offre des rendements énergétiques intéressants. Le machinisme agricole se heurte pour le moment aux

Bénéficiant d'une production décarbonée, en bonne partie grâce au nucléaire, et de facilités d'approvisionnement, l'électrification paraît actuellement constituer l'alternative la plus évidente et la plus crédible. Plusieurs marques s'y sont d'ores et déjà mises, et des tracteurs équipés de 100 à 150 chevaux électrifiés pointent le bout de leur capot sur le marché. Si des fabricants comme Class (ex-Renault) peuvent s'appuyer sur l'industrie automobile, les différences avec un engin agricole imposeront malgré tout de rechercher des solutions innovantes. La récupération d'énergie au freinage, par exemple, courante sur les voitures, sera plus difficile à adapter aux machines agricoles, où le pied est plus souvent sur l'accélérateur que sur le frein. Or, qui dit moins de récupération, dit moins d'autonomie.

Au-delà du carburant

De fait, les industriels manquent cruellement de données sur les machines agricoles et l'électrification, contrairement à ce qui concerne les véhicules légers. Pour y remédier, EDF et la chambre d'agriculture des Pays de la Loire mènent depuis le début de l'année une expérience afin de comparer à l'usage un tracteur électrifié disposant d'une batterie de 40 kWh avec un tracteur diesel. Le but est de collecter les données qui permettront de dimensionner la puissance des batteries et les systèmes de recharge, pour un fonctionnement optimal selon l'activité. 40 kWh, c'est à peu près l'équivalent d'une batterie de Renault Zoé. Comme labourer va probablement consommer plus que de transporter du foin, il faut s'attendre à ce que, dans un premier temps, le tracteur électrique soit davantage utilisé comme un mulet qu'un cheval de trait. Actuellement, c'est d'ailleurs plutôt du côté de l'entretien des espaces verts que les premières machines électriques légères font leurs premiers tours de roue.

L'une des approches pour atteindre la décarbonation ne se limite pas au carburant mais passe aussi par l'intégration du numérique dans le machinisme agricole. Les avancées technologiques offrent des solutions pour optimiser la consommation d'eau et de carburant grâce à des systèmes de guidage et de robotisation (voir article p.8). Cela permet de réduire les intrants et d'améliorer l'efficacité énergétique des machines agricoles. Il sera même possible de s'appuyer sur des outils de calcul de l'empreinte carbone pour conduire la transition énergétique et la décarbonation de l'agriculture.

mêmes obstacles que l'aéronautique ou l'automobile : l'utilisation de l'hydrogène demande des installations de production efficaces et une chaîne d'approvisionnement aussi stable que sécurisée, du lieu de fabrication à celui de la distribution ; ici, l'exploitation

agricole. Ce carburant qui dit être stocké à près de -253 °C demande des installations conséquentes et de très importants investissements, accessibles principalement aux grandes exploitations agricoles, et dont la rentabilité reste à prouver.



Les engins agricoles ne sont, heureusement, pas tous aussi polluants.

L'humain au coeur du changement

Préparer le secteur agricole de demain et ses machines ne se limite pas à l'autonomisation et à la décarbonation, mais nécessitera également des compétences industrielles de haut niveau. Malgré les différentes crises qui ont perturbé la production du machinisme agricole, la demande en équipements est à la hausse, boostée par le conflit ukrainien et ses conséquences. Pour les professionnels du secteur, cela signifie près de 10 000 postes dans différents métiers dans les années qui viennent.

Les compétences recherchées couvrent un large spectre, allant de l'ingénierie des systèmes électroniques à la production pour intégrer les innovations sur les chaînes d'assemblage, en passant par les métiers stratégiques de l'approvisionnement, sans oublier les métiers de la commercialisation, qui évoluent également. On recherche des technico-commerciaux spécialisés dans les nouvelles technologies ou dans certaines catégories d'équipements spécifiques. Les métiers de la maintenance sont également en demande, notamment ceux liés aux technologies embarquées et aux équipements robotisés légers. Les métiers du marketing et de la conception de l'offre de services, tels que les chargés de marketing et les spécialistes de la gestion et du traitement des données, sont également essentiels pour accompagner cette révolution. Cependant, malgré ces besoins croissants en recrutement, le secteur de la distribution de matériel agricole, de construction et de manutention, ainsi que les services associés tels que la réparation et la maintenance, font face à une pénurie de main-d'œuvre. Les métiers de la maintenance, tels que les techniciens et les mécaniciens, ainsi que les magasiniers et le personnel de vente, sont particulièrement touchés. Cette pénurie s'explique en partie par le manque de visibilité et d'attrait de ces métiers au sein du système éducatif, ainsi que par la concurrence d'autres secteurs industriels et tertiaires.

Attirer de nouveaux talents

La formation continue joue un rôle clé pour répondre à l'évolution technologique et à la pénurie de main-d'œuvre. Mais les coûts liés à la formation des techniciens/mécaniciens et aux outils de diagnostic pèsent sur les charges et les marges des concessionnaires. Le matériel agricole de plus en plus techniquement avancé, avec son électronique embarquée, nécessite des investissements importants en

formation du personnel et en équipements de diagnostic. Cependant, le coût de ces formations reste difficile à répercuter sur le prix de vente du matériel ou sur la facturation des services après-vente. Les formations délivrées par les constructeurs sont de plus en plus suivies, ce qui représente un défi pour les distributeurs multimarques. Chaque constructeur a ses propres méthodes et le coût croissant de ces formations est dénoncé par plusieurs chefs d'entreprise. De plus, les licences des équipements de diagnostic doivent être renouvelées chaque année, ce qui ajoute à la charge financière. Face à cette situation mais aussi au manque de formation académique, certaines entreprises préfèrent embaucher des techniciens peu qualifiés et les former en interne. Cela nécessite des efforts de formation et des moyens pour fidéliser les salariés. Cependant, il faut souligner que former un technicien prend du temps, généralement de 3 à 5 ans. Autre difficulté : comme dans le reste de l'industrie, une large part des postes qui vont être à pourvoir concernent des métiers qui n'existent pas encore... Il n'existe donc pas encore de formation correspondante ni de compétences dont il serait possible d'organiser la transmission...

Les conséquences de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur du machinisme agricole sont déjà perceptibles et risquent de s'aggraver à mesure que la demande en denrées alimentaires continue de croître. Cependant, des solutions efficaces peuvent être mises en place pour surmonter ces défis. Malgré les difficultés de recrutement, des initiatives sont mises en place pour attirer et former de nouveaux talents dans le secteur du machinisme agricole. En plus de la formation continue pour améliorer les compétences des travailleurs actuels, des événements de sensibilisation pour les étudiants sont régulièrement organisés et un examen des conditions de travail et de rémunération pour rendre les emplois plus attractifs est en cours. Un combat permanent pour FO, qui œuvre régulièrement, et avec succès, à la revalorisation de la grille des minima annuels.

La révolution agricole est en marche, et pour répondre aux défis qu'elle soulève, les compétences humaines et industrielles vont jouer un rôle crucial. Entre impératifs liés aux évolutions technologiques et pénurie de main-d'œuvre, la formation sera en première ligne pour apporter des réponses.



Des besoins de formation conséquents

La solution technologique

La demande en matière d'agroéquipements évolue sous l'effet conjugué des problématiques environnementales, économiques et sociales et de nombreuses réponses sont apportées par les innovations technologiques et une sophistication croissante des équipements, faisant aujourd'hui du machinisme agricole un secteur de pointe.

Dans un contexte de diminution de la main-d'œuvre en agriculture, de transition énergétique et de développement de l'agro-écologie, les agroéquipements doivent répondre à plusieurs impératifs. Sur le plan économique, ils doivent permettre la réduction des coûts de production tout en assurant une production performante en quantité et en qualité. Sur le plan environnemental, ils doivent contribuer à la réduction des émissions vers l'eau et l'air, à l'optimisation des consommations énergétiques et au maintien du potentiel des sols. Sur le plan humain, ils doivent améliorer le confort, réduire les risques et pallier la diminution des effectifs.

L'évolution des technologies de captation de données et l'essor de l'internet des objets ont un impact significatif sur le machinisme agricole. Les capteurs connectés, les caméras, les puces RFID et les systèmes de géolocalisation permettent de collecter des informations en continu sur les machines et les équipements agricoles. Ces capteurs, devenus peu coûteux et faciles à connecter à Internet, ouvrent la voie à la télémaintenance et à une meilleure gestion des stocks et des parcs d'équipements. Les nouvelles technologies de réseau très bas débit, telles que LoRA et Sigfox, permettent la mise en réseau des outils et an-

noncent l'avènement de l'internet des objets dans le secteur agricole. Ces avancées technologiques offrent de nombreuses possibilités, telles que la gestion efficace des approvisionnements, l'optimisation de la gestion de la flotte d'équipements, la maintenance à distance, la collecte d'informations sur les activités et le

fonctionnement des matériels, la sécurité renforcée des personnes et la prévention des vols d'équipements. Après la connectivité des machines, la prochaine phase consistera en l'interconnectivité entre les machines au

niveau de l'application sur la parcelle, puis avec le reste de la ferme, incluant le stockage, la logistique, la banque et les intrants. Les données collectées par les capteurs et les systèmes d'information, leur analyse, leur gestion et leur valorisation seront à surveiller de près. Des démarches visant à encadrer cette activité sont d'ailleurs en cours, telles que le dispositif DataAgri initié par la FNSEA en France et le code de conduite sur l'utilisation des données collectées auprès des agriculteurs au niveau européen.

L'automatisation et la robotisation des équipements et des véhicules constituent une autre tendance majeure dans le domaine du machinisme agricole. Les machines agricoles intègrent de plus en plus de sous-ensembles électroniques ou automatisés, ce qui accroît leur sophistication. L'automatisation des machines existantes et la robotisation des nouvelles machines permettent d'augmenter la productivité, de réduire les risques pour les personnes et de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires. La robotique agricole est appelée à jouer un rôle croissant dans le secteur, avec une forte demande prévue dans les prochaines années. Des économistes estiment que l'agriculture sera le deuxième marché de la robotique de service d'ici 2025. Les équipementiers agricoles et les acteurs de la recherche travaillent sur le développement de robots adaptés aux besoins spécifiques du secteur agricole, tels que des robots de traite, des robots de désherbage localisé et des robots pour la gestion des cultures.

La préservation des sols sera un autre dossier majeur pour l'agriculture. Les machines agricoles, de par leur poids et leur utilisation, peuvent avoir un impact négatif à cet égard. Les fabricants d'agroéquipements recherchent des solutions pour le limiter en améliorant la répartition du poids des machines et en proposant des systèmes de guidage intégrés pour réduire les chevauchements lors du passage des outils. L'innovation mécanique joue un rôle clé dans la préservation des sols, avec des avancées dans la chaîne cinématique des machines agricoles. Il s'agit ici de produire des pièces plus légères et résistantes, d'optimiser l'efficacité globale des machines et de rendre la chaîne cinématique compatible avec les nouvelles sources d'énergie, dans le cadre de la décarbonation du secteur agricole. Derrière les avancées, qui exigeront le maintien de la compétitivité, il faudra cependant veiller à ce que les salariés ne soient pas, comme trop souvent, la seule variable d'ajustement...



Le machinisme agricole devient un secteur à la technologie de plus en plus pointue.

Crédits photo : Gettyimages, iStock/Peopleimages et PidoFranz, Shutterstock/TravnikovStudio et Fizkes



VEUVAGE



ÉDUCATION



HANDICAP



DÉPENDANCE/AIDANTS



MALADIES REDOUTÉES

MIEUX PROTÉGER LE SALARIÉ ET SA FAMILLE

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis plus de 50 ans en collaborant avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie.

Plus de six millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Nos contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, et un accompagnement social personnalisé.

Porteuse de l'engagement sociétal de l'OCIRP, notre Fondation d'entreprise agit au cœur des familles vivant un deuil ou confrontées aux questions liées à l'autonomie.

Retrouvez-nous sur
les réseaux sociaux



OCIRP.FR

UNION D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

OCIRP
protéger. agir. soutenir



“Ce qu'on attend
d'une mutuelle ?
Qu'elle s'adapte
à nous, et pas
l'inverse.”

Des solutions d'assurance
et des services, pour tous,
répondant aux besoins
actuels et à venir.

C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui.

Renseignez-vous en agence ou sur aesio.fr



Le carburant durable

prend son envol

Si l'avion vert n'a pas encore décollé et que les constructeurs aéronautiques multiplient projets et démonstrateurs technologiques, l'entreprise Elyse Energy vient de faire un pas décisif vers la production de carburant vert pour l'aérien à partir de biomasse. Officialisé lors du dernier Salon du Bourget, la construction de l'usine BioTjet sur le bassin de Lacq (Pyrénées-Atlantiques) pour un milliard d'euros devrait créer 800 emplois. Si l'on inclut les deux autres unités de production d'énergie verte également prévues sur le site, une d'hydrogène et une de biométhanol pour le carburant maritime vert, Elyse Energy engage un total de deux milliards d'euros d'investissements. La production annuelle annoncée est de 110 000 tonnes : 75 000 tonnes de e-biokérosène - soit 20 % des objectifs nationaux d'ici à 2030 - et 35 000 tonnes de naphta à destination du transport routier et de la chimie verte. La construction de BioTjet à Pardies, sur la friche de 45 hectares de Yara France, débutera en 2025 pour une livraison prévue en 2028.



Le bassin de Lacq.

Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...

Nouvelle ligne de production pour Airbus



L'histoire d'Airbus continue. Dans le hall Jean-Luc Lagardère de Blagnac, près de Toulouse, là même où Airbus assemblait le légendaire A380, dont la production a été stoppée en 2021, une inauguration en grande pompe a eu lieu le 10 juillet, en présence notamment du ministre de l'Économie et du ministre des Transports. Il s'agissait de fêter, sous l'immense poster rendant hommage à l'A380, une nouvelle ligne d'assemblage final (FAL), ultramoderne, pour les avions A320 et A321. Un investissement qui permettra au géant européen de l'aviation d'atteindre un rythme plus élevé de production de ses engins stars. Airbus ambitionne d'atteindre un rythme de 75 mono couloirs produits par mois en 2026, contre 45 en moyenne fin 2022. Cette « nouvelle usine » Toulousaine, qui vient s'ajouter aux huit autres lignes d'assemblage du géant Airbus dans le monde, devrait employer environ 700 personnes à l'horizon 2025. Une bonne nouvelle pour l'industrie et pour les métallos !

Le succès de la réindustrialisation... américaine

Adopté en août 2022 par le Congrès des États-Unis, l'Inflation reduction act (IRA) a mis en place des incitations fiscales à la production et à l'utilisation d'énergies propres en programmant des



financements fédéraux sur dix ans. But du dispositif : mettre un terme à 40 années de déclin industriel, de disparition de bassins ouvriers et de délocalisations dans des pays « low-cost ». Il n'aura fallu qu'une petite année pour récolter les bénéfices de l'IRA : les chiffres publiés début juin par les services de statistiques américains montrent que le dispositif a provoqué une explosion des annonces d'investissements industriels dans le pays, profitant à des États largement désindustrialisés depuis des décennies. Les investissements en nouveaux bâtiments et installations industrielles ont ainsi pratiquement doublé depuis un an aux États-Unis, atteignant 180 milliards de dollars. L'Europe et la France n'ont toujours pas trouvé de réponse à ce qui n'est rien d'autre qu'un protectionnisme efficace, ce que notre organisation déplore régulièrement en considérant la fiscalité comme un levier d'action essentiel dans le cadre d'une mondialisation toujours plus poussée.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

POUR UN
CSE QUI VOUS
RESSEMBLE

**VOTEZ
FO**

FO
Métall

Notre industrie,
nos emplois !

WWW.FO-METALLS.ORG

USM du Loir-et-Cher : le mouvement permanent

La crise covid et ses conséquences, tant sanitaires qu'industrielles, tant économiques que sociales, la prise en main de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie (CCNM) et la préparation de sa mise en place, sans oublier de nombreuses mobilisations interprofessionnelles : les dernières années ont fortement mis à contribution les métallos FO du Loir-et-Cher, comme l'a montré le rapport d'activité du congrès de leur USM, le 22 mai. De nombreuses entreprises ont eu recours à l'APLD et les secteurs automobiles et aéronautiques ont anticipé une crise longue en baissant les effectifs là où beaucoup d'autres anticipaient déjà le rebond. Sur les trois années considérées, l'emploi affiche un bilan positif. Pourtant, s'est inquiété Stéphane Thouzé, « cela n'empêchera pas une diminution des effectifs globaux, avec des effectifs qualifiés en hausse et une baisse des emplois non qualifiés, avec des mutations majeures entraînant des évolutions de compétences. » Le rapport a également montré que le département mettait le paquet sur la formation et l'apprentissage, avec un regain d'intérêt des jeunes pour la métallurgie. Au plan social, l'équipe de l'USM a apporté un soutien important lors de chaque conflit social dans le territoire, par exemple chez Daher.

Les métallos ont poursuivi leurs travaux en élisant leurs nouvelles instances. A cette occasion, Stéphane Thouzé a remercié l'ancienne équipe pour le travail accompli et a félicité les nouveaux entrants. Gérard Ciannarella est

intervenu en conclusion du congrès. Saluant la mobilisation des métallos FO à l'occasion du conflit sur la réforme des retraites, où l'intersyndicale a gagné la bataille de l'opinion publique, il a appelé à ne pas désarmer. Rappelant la nécessité de poursuivre une autre bataille, celle du pouvoir d'achat, il a souligné que la force de notre organisation était celle de son collectif et passait par le développement syndical, où les USM jouent un rôle central. Martelant l'importance de la formation syndicale, il a ensuite fait un point sur la nouvelle CCNM avant de donner rendez-vous à tous en juin prochain à Amiens pour le congrès fédéral.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Stéphane Thouzé (secrétaire), Thomas Renou (secrétaire adjoint), Eric Gourlay (trésorier), Eric Gondy (trésorier adjoint) et Maria Franco (archiviste).

Le 22 mai, les métallos FO du Loir-et-Cher se sont retrouvés à Blois pour le congrès de leur USM, rassemblés autour de leur secrétaire Stéphane Thouzé, de son prédécesseur devenu secrétaire général de l'UD41 Eric Gondy et du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella. Ensemble, ils ont passé au crible l'activité de la structure avant de se doter de nouvelles instances.



Stellantis sous de bons auspices

Ce n'est pas encore la victoire mais cela commence à y ressembler. Le 23 mai, le comité de coordination FO de Stellantis, qui se réunissait non loin de la fonderie de Sept-Fons, a fêté un point d'étape important dans les élections professionnelles actuellement en cours, puisque notre organisation y fait la course en tête. « Le cycle électoral n'est pas encore terminé, tempère le DSC Olivier Lefebvre, mais de nombreux sites, notamment industriels, ont voté et le vent nous est favorable... » Le lendemain, les métallos FO sont revenus plus en détail sur les échéances électorales restantes au sein du groupe ainsi



que sur l'enjeu majeur qu'elles constituent, puisque trois des sites en attente de vote sont majoritairement peuplés d'ingénieurs et cadres, car consacrés au tertiaire et à la R&D. Autre enjeu ayant figuré en bonne place dans les échanges : la classification issue de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie et l'importance d'avoir des équipes formées pour bien maîtriser un outil qui sera utile au développement syndical, mais aussi pouvoir s'assurer de son bon déploiement. En conclusion,

après un point économique sur l'entreprise et le secteur automobile par Loïc Sibrac, militant FO de haut vol, participant au GTA, les travaux se sont achevés par l'évocation des attentes des équipes concernant la réunion de suivi des NAO 2023, qui devait se tenir en juin.

L'automobile plein cadre

Le 1^{er} juin, plusieurs métallos FO du secteur automobile se sont retrouvés dans les locaux de notre Fédération autour des secrétaires fédéraux Valentin Rodriguez et Bruno Reynès, ainsi que de l'ancien secrétaire fédéral Lionel Bellotti, toujours investi dans les actions de développement de FO Métaux. Leur particularité ? Ils sont tous cadres et étaient là pour une coordination d'un nouveau genre consacrée au développement de notre organisation chez les cadres.

L'avenir de notre organisation passe, notamment, par un plus fort développement au sein du 3^{ème} collègue. Le constat n'est pas récent et a souvent tout du casse-tête, d'autant que, les métallos FO et l'équipe fédérale le savent bien, il n'existe pas de recette miracle à suivre à la lettre. C'est en poursuivant cette réflexion afin d'épauler l'équipe du technocentre Renault dans ses efforts que les secrétaires fédéraux Bruno Reynès, en charge du développement chez les cadres, et Valentin Rodriguez, en charge de l'automobile, ont mis au point les contours de la coordination des cadres de l'automobile qui s'est réunie le 1^{er} juin. « Nous avons voulu aller au-delà de l'échange de bonnes pratiques et du format habituel de nos réunions, qui a peut-être montré ses limites, explique Valentin Rodriguez, et examiner avec les métallos les actions et outils de la Fédération, les besoins, les souhaits et les critiques des équipes, et ce sans aucun tabou. » Mais le rendez-vous ne s'est pas limité à cela.

Cassant le cadre habituel d'une coordination, c'est donc à une réunion hybride qu'ont participé les cadres FO de l'auto, empruntant tant aux pratiques d'un groupe de tra-



vail qu'aux codes de la formation, et découpée en plusieurs séquences. Les participants ont ainsi pu, entre autres, échanger sur les actions qu'ils mènent et les obstacles qu'ils rencontrent mais aussi expérimenter des mises en situation au travers de jeux de rôles. « Avec ce format plus resserré, novateur et moins formel, précise Bruno Reynès, nous avons voulu adopter une nouvelle approche, que nous comptons bien faire évoluer ».

Pour le moment, la réflexion du groupe se poursuit, nourrie par les retours de ses membres, qui seront déterminants pour la suite, avant que des conclusions ne soient tirées de l'expérience. D'ores et déjà, de l'avis unanime des participants et des secrétaires fédéraux, certaines pratiques ont vocation à être utiles dans d'autres secteurs que celui de l'automobile. L'initiative est prometteuse et ne devrait pas manquer de créer des émules.

Nouvelle coordination Nexans NISF

Après une année marquée par un redécoupage du périmètre Nexans pour le scinder en filiales, les métallos FO de la plus importante d'entre elles, Nexans Industrial Solutions France (NISF) ont enfin pu se retrouver les 15 et 16 juin pour leur première coordination. Regroupant les sites de Mehun-sur-Yèvre (Cher), Andrézieux-Bouthéon (Loire) et Paillart (Oise), la nouvelle filiale du géant du câble se compose d'entités allant d'une cinquantaine de salariés (dans la Loire) à près de 400 pour celle du Cher et se porte plutôt bien, comme l'ont montré les échanges entre les métallos. La restructuration qui voit Nexans abandonner progressivement les câbles de données numériques et se recentrer sur l'électrification, à contre-courant d'une industrie qui mise sur la diversification, porte ses fruits. Le groupe vient de remporter "le plus important contrat de son histoire" pour le raccordement de futurs parcs éoliens offshore en mer du Nord au réseau électrique en Allemagne. Le deuxième câblage mondial acheminera au total 6 GW d'énergie de la mer du Nord vers l'Allemagne, via plus de 2 160 kilomètres de câbles sous-marins en courant continu à haute tension, pour un montant total de 1,7 milliard d'euros. Nexans a également dévoilé au salon aéronautique du Bourget ses câbles haute tension de nouvelle génération pour la décarbonation du secteur aérien. La Bourse a d'ailleurs salué la performance. Pour les salariés, les retombées en termes de pouvoir d'achat ne sont cependant pas toujours au rendez-vous, comme en témoigne le mouvement de grève sur Paillart peu après la coordination... Les métallos FO ont surtout à cœur de s'organiser dans la perspective des élections professionnelles de septembre. La jeune section syndicale de Mehun-sur-Yèvre s'est choisie



un représentant syndical et les autres équipes quadrillent le terrain. Si FO a toujours pesé chez Nexans, le nouveau découpage industriel rebat les cartes et fait émerger de nouveaux enjeux auxquels s'adaptent les équipes. Parmi les outils à leur disposition : les nouvelles classifications, sur lesquelles ils ont récemment suivi une formation. C'est d'ailleurs à ce sujet et à la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie qu'Eric Keller a consacré son intervention. La coordination s'est achevée sur la remise de la médaille de la Fédération à Pierre Moulin, l'ancien DSC, parti en retraite pendant la pandémie et remplacé par David Souillard, et qui a été l'un des artisans de la croissance de FO chez Nexans.

Avec Côté santé, suivez vos remboursements santé en un clin d'œil

Pas toujours facile de voir clair dans vos dépenses de santé !

Entre la Sécurité sociale, la mutuelle et votre reste à charge, le suivi de vos remboursements peut parfois être compliqué. Retrouvez en une seule et même application toutes ces informations.

Vous pouvez même ajouter les membres de votre famille pour suivre votre budget santé global.

N'attendez pas !
Téléchargez gratuitement
Côté santé sur :



0006945-230605-01 A4 portrait cmjn photo © Photo Getty images
AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale -
Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - Siège social: 14/16, boulevard Malesherbes
75008 PARIS - SIREN 333 232 270.

Après Ariane 5, un nouveau fil à tisser

Au terme de 27 années de carrière, le lanceur européen a tiré sa révérence le 5 juillet dernier. Derrière la performance technologique, il faut saluer les salariés, parmi lesquels de nombreux métallistes FO, qui ont permis cette réussite, sans oublier de poser la question qui inquiète : et maintenant ?

De 1996 à cet été 2023, Ariane 5 aura effectué 117 lancements et placé 239 satellites en orbite. Successeur d'Ariane 4, il a été pendant de nombreuses années le seul lanceur européen. Vega et Soyouz ont ensuite rejoint, à Kourou, la famille de lanceurs commercialisée et exploitée par Arianespace. Programme exemplaire, Ariane 5 a su conjuguer réussite technique, réussite industrielle et réussite sociale. « ArianeGroup peut et doit être fière de ses salariés car ces réussites leur appartiennent ! analyse Frédéric Libert, secrétaire du syndicat FO du site d'Issac d'ArianeGroup et DSC adjoint. Tous les salariés d'ArianeGroup doivent être fiers de leur savoir-faire, de leurs qualités, de leurs compétences et de leur engagement qui les amènent à toujours se dépasser pour l'excellence des produits de l'entreprise ! » Cette motivation, il va falloir la cultiver pour relever les défis de demain et faire que les

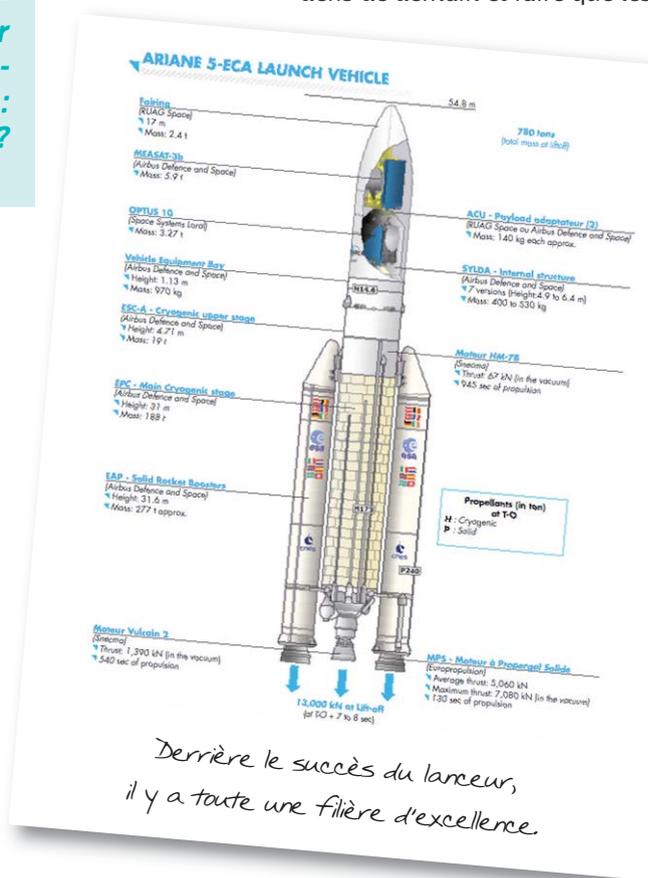
et la pérennité de cette indépendance passe obligatoirement par un lanceur Ariane 6 performant et fiable. Mais la filière européenne semble à l'arrêt, avec des retards sur le successeur d'Ariane 5, l'explosion en vol de Vega-C et le retrait de Soyouz suite à la crise ukrainienne. Certes, les carnets de commande sont pleins, mais combien de temps perdurera la confiance des clients ?

Maintenir les compétences

Si la France reste le leader au niveau du transport spatial dans l'Europe grâce à son investissement et à ses compétences techniques fortes, le caractère obsolète du mode de financement du secteur spatial en Europe et son organisation industrielle particulière, notamment comparée à Space X, ont de quoi susciter des craintes.

« L'Europe investit moins dans le spatial que de nombreux états et ce budget est de plus en plus partagé avec les nouveaux acteurs du « New Space » - notamment les Start Up - nouvel eldorado pour la recherche et le développement, explique Frédéric Libert. Si ces entreprises ont de l'agilité et de la réactivité, pourront-elles couvrir tous les domaines requis pour aller jusqu'à un service de lancement ? Avec quel modèle social pour les salariés concernés ? »

Pour FO Métaux, le trou d'air dans l'activité suite à la fin d'Ariane 5 doit être mis à profit maintenir et développer les compétences afin de préparer une ambitieuse montée en cadence d'Ariane 6, mais aussi être utilisé pour répondre aux besoins spécifiques des activités militaires d'ArianeGroup. Entre les métiers existants et ceux à venir, un effort particulier sera nécessaire en matière de formation et pour renforcer l'attractivité du secteur. FO est et restera aux côtés des salariés concernés durant cette période, et assumera comme toujours son rôle de moteur et de force de propositions pour trouver des solutions viables et responsables pour toutes les activités et métiers concernés. FO mènera également les actions nécessaires à la protection des acquis et au développement des droits sociaux dans l'intérêt de tous les salariés pour une entreprise performante. FO est convaincue que la réussite connue par les salariés et l'entreprise avec Ariane 5 se reproduira de nouveau avec Ariane 6, à condition qu'ArianeGroup redonne confiance et entraine les salariés qui restent le moteur et la force de l'entreprise !

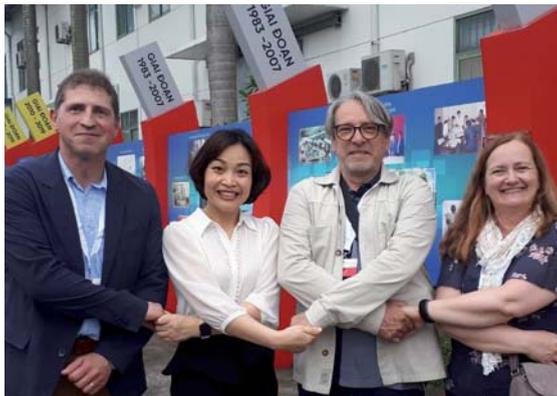


prochains lanceurs civils et militaires connaissent un succès aussi éclatant. Car pour le moment, la marche vers l'avenir ressemble à du sur-place. Ariane 5 a été le moteur de l'indépendance spatiale européenne pendant presque 30 ans,

IndustriALL Global Union : la force des droits

Comment apporter aux travailleurs du secteur technologies de l'information, électrique et électronique répartis sur l'ensemble de la planète les mêmes garanties en termes de droits, et plus particulièrement de respect des conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ? Le sujet constituait le cœur des travaux de comité d'industriALL Global Union en charge de ce secteur, qui se réunissait à Hanoï (Vietnam) les 9 et 10 mai. Seule organisation syndicale française, FO était représentée par Eric Keller et Anne-Marie Chopinet. Face aux disparités entre les différents pays du globe en termes de droits, notamment syndicaux, IndustriALL Global Union s'appuie sur ses différents membres pour une action en réseau efficace. « Certains groupes ont leur siège social en France, précise Eric Keller, et pour l'un d'entre eux, nous allons prochainement rencontrer la direction accompagnés d'une délégation d'industriALL Global Union et négocier un accord-cadre mondial visant à apporter à l'ensemble de ses salariés, quelle que soit leur nationalité, des garanties identiques. »

Anne-Marie Chopinet est pour sa part intervenue pour évoquer les choix de politiques industrielles opérés par la France et l'Europe, notamment ceux qui ont conduit le vieux continent à ne représenter plus que 10 % de la



production mondiale de semi-composants mais aussi sur les objectifs de doublement de cette part à l'horizon 2030. « Face à l'explosion de la demande en la matière suite au Covid et au développement du télétravail, mais aussi au déploiement de la 5G ou au développement du véhicule électrique et connecté, a-t-elle fait valoir, l'Europe peut atteindre cette part de 20 % sans qu'il soit question de « prendre » le travail des salariés des pays actuellement leaders de la production. » En outre, pour une réflexion globale sur la question, les travaux ont également pris en compte les problématiques liées à la transition juste, aux énergies renouvelables, à la supply chain des batteries et à l'industrie 4.0. Autant d'éléments utiles à l'évolution de la feuille de route du comité, dont la vocation est de rester évolutive et réactive.

Hanoï, la capitale vietnamienne, accueillait les 9 et 10 mai la réunion du secteur ICT, electrical and electronics (technologies de l'information, électrique et électronique) d'industriALL Global Union. Le secrétaire fédéral Eric Keller et Anne-Marie Chopinet (coordinatrice Thalès), qui préside le comité européen du secteur, représentaient notre organisation dans les débats et travaux qui ont fait évoluer la feuille de route de la structure pour 2023 et 2024.

L'Europe syndicale prépare l'avenir

C'est à Thessalonique, en Grèce, qu'industriALL European Trade Union a tenu son comité exécutif et sa conférence de mi-mandat du 30 mai au 1er juin. Ce sont le secrétaire fédéral Paul Ribeiro et Stéphane Martegoute qui représentaient notre organisation lors de ce rendez-vous qui a permis un point d'étape sur les nombreuses thématiques qui composent le plan stratégique 2023-2025 mais aussi d'essayer d'anticiper les futurs problématiques que devra relever l'industrie.

Accueillis par le président d'industriALL European Trade Union Michael Vassiliadis, les participants ont entamé leur très chargé ordre du jour par un échange sur la flambée des prix de l'énergie et ses conséquences sur le coût de la vie sur le continent. De l'avis général, la forte inflation, hormis le fait qu'elle retombe essentiellement sur les salariés et leurs familles, risque de déboucher sur un retour de l'austérité, dont les effets négatifs au cours de la décennie précédente sont encore dans toutes les mémoires. Les discussions ont également porté sur la politique industrielle, les négociations collectives et la politique sociale avant de se focaliser sur les moyens de renforcer le pouvoir des syndicats.

Cette thématique occupait également une place centrale dans le plan stratégique 2023-2025 de l'organisation mais n'était pas la seule. Les questions liées au développement d'une industrie verte et la nécessité d'investissements en ce sens dans le cadre d'une transition juste ont été largement débattues. « Nous déplorons d'ailleurs que le plan industriel du Pacte vert européen ne comporte pas une vraie dimension sociale, commente Paul Ribeiro, et que dire d'une faisabilité qui n'est pas évaluée ou encore de l'absence d'une stratégie spécifique à la technologie ? »

Autres dossiers examinés : celui de la formation pour parvenir à des emplois de qualité et

remédier aux pénuries que connaissent de nombreux secteurs industriels ; le

nécessaire verdissement de l'aéronautique, avec une place centrale pour les salariés. Enfin, les participants se sont penchés sur le nécessaire approfondissement de la coopération entre industriALL European Trade Union et son grand frère industriALL Global Union, et plus particulièrement sous le prisme de la syndicalisation des travailleurs. Comment progresser, revenir au centre du jeu et organiser ensemble la nécessaire solidarité européenne ? Ces questions-là aussi revêtent une importance stratégique pour les futures actions de l'organisation. La réunion s'est achevée par un échange sur le futur congrès d'industriALL European Trade Union, qui devrait se tenir en juin 2025.



Congrès de la CES : FO fait entendre sa voix

Du 23 au 26 mai, Berlin accueillait le XV^{ème} congrès de la Confédération Européenne des Syndicats (CES). Notre organisation y était bien représentée avec la délégation conduite par le secrétaire confédéral à l'international Branislav Rugani, comprenant notamment le secrétaire général de la Confédération FO Frédéric Souillot, la secrétaire confédérale Rachèle Barrion et le secrétaire fédéral Paul Ribeiro, qui portait la voix des métallos. Entre bilan du mandat qui s'achevait et travail sur le renouveau syndical, l'avenir du travail ou celui de l'Europe sans oublier le renforcement de la CES, les travaux ont été denses.

Avec 600 délégués syndicaux nationaux issus de 93 organisations syndicales de 41 pays d'Europe, 10 fédérations syndicales sectorielles européennes et nombre d'invités d'Europe et d'ailleurs, le congrès de la CES, qui se tenait fin mai et coïncidait avec le cinquantième anniversaire de l'organisation, faisait figure de rendez-vous incontournable pour la vie syndicale européenne et les revendications des travailleurs. Dressant le bilan des actions syndicales à l'échelon européen depuis 2019 et considérant celles qu'il faudra mener, les congressistes ont fait de la paix en Europe un élément central des discussions, notamment sous le prisme du conflit en Ukraine et de ses conséquences sur les prix de l'énergie, mais aussi sur l'évolution de la place du vieux continent dans le monde. En filigrane, c'était aussi de la place du mouvement syndical et des réponses qu'il pouvait apporter dont il a été question. Les enjeux des débats ont également porté sur la transition environnementale et numérique, l'état de la démocratie et du syndicalisme en Europe dans un contexte de montée des extrêmes et de menaces croissantes sur les libertés (notamment syndicales) et sur les droits (en particulier sociaux), sans oublier des risques encore plus globaux avec l'accroissement de la rivalité sino-américaine dans de nombreux domaines. La CES et ses membres ont donc saisi l'occasion pour réaffirmer les valeurs fondamentales de notre syndicalisme, parmi lesquelles le refus de la xénophobie et du racisme. Au-delà, l'organisation a rappelé un objectif essentiel, partagé par FO : faire de la construction européenne une Europe des travailleurs synonyme de paix, de progrès social et de justice sociale.



Paul Ribeiro, secrétaire fédéral en charge de l'international, est intervenu à la tribune pour marteler quelques messages capitaux pour notre Fédération. Rappelant que l'Europe ne pouvait avoir d'avenir que si elle plaçait les salariés au centre de ses préoccupations, il s'est inquiété d'un



retour de l'austérité, dont les conséquences néfastes ne sont plus à prouver, appelant à se saisir des prochaines élections européennes pour remettre de nombreux traités européens sur la table de travail. Il a également plaidé pour un renforcement d'une justice sociale aujourd'hui trop faible face au primat de la finance. Surtout, il a souligné que « l'élaboration et la conduite d'une politique industrielle forte à l'échelle de l'Europe est une condition sine qua non pour une Europe forte, capable de relever les défis environnementaux, de préserver sa souveraineté économique et militaire, de reconstruire les droits sociaux et de remédier aux vulnérabilités que la crise sanitaire et l'agression russe en Ukraine ont mises en évidence. » A cet égard, a-t-il fait valoir, la réindustrialisation et le mouvement de relocalisation que FO Métaux appelle de ses vœux de longue date et qui semble enfin prendre corps doit impérativement réussir, mais pour cela, « il faut mettre un coup d'arrêt au dumping social et commencer enfin à repenser la globalisation telle que nous la connaissons. »

Justice sociale

Frédéric Souillot, lors de son intervention, a revendiqué « une autre Europe », pointant la dérive d'une idée européenne vers un libéralisme toujours plus excessif et dénonçant « l'Europe de la finance dérégulée [qui] a pris le pas sur l'Europe sociale, générant au passage plus de chômage, plus de précarité et des inégalités croissantes ». Il a répété la nécessité d'obtenir des augmentations de salaires, pour maintenir le pouvoir d'achat, pour obtenir de meilleurs emplois. « Il est grand temps que les travailleurs obtiennent leur juste part des gains de la croissance, car il n'y aura pas de croissance durable sans justice sociale ! », a-t-il conclu.

Le congrès s'est achevé par la confirmation de l'Irlandaise Esther Lynch au mandat de secrétaire générale, ainsi que l'élection de l'Autrichien Wolfgang Katzian comme nouveau président de la confédération.

Mise en place du CSE : les commissions obligatoires

Après l'élection du CSE au travers de ses différentes étapes, votre rubrique juridique se penche maintenant sur ce qui se passe une fois la période du scrutin et des éventuels recours passée.

I - Commission de la formation

Elle est notamment chargée :

- de préparer les délibérations du CSE relatives à la formation pour les consultations récurrentes sur les orientations stratégiques et la politique sociale de l'entreprise ;
 - d'étudier les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation et de participer à leur information ;
 - d'étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi et le travail des jeunes et des travailleurs handicapés
- Elle est également informée des possibilités de congés qui ont été accordées aux salariés, des conditions dans lesquelles ces congés ont été accordés ainsi que des résultats obtenus.

II - Commission de l'égalité professionnelle

Elle est chargée de préparer les délibérations du comité relatives à la consultation récurrente sur la politique sociale de l'entreprise, dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

Lors de cette consultation obligatoire, l'employeur doit mettre à disposition du CSE dans la base de données économiques et sociales et environnementales (BDESE) des informations relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise. Ces informations portent notamment sur l'analyse de la situation comparée des femmes et des hommes pour chacune des catégories professionnelles de l'entreprise en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification, de classification, de conditions de travail, de sécurité et de santé au travail, de rémunération effective et d'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale, analyse des écarts de salaires et de déroulement de carrière en fonction de l'âge...

La commission va analyser l'ensemble de ces données et transmettre son analyse au CSE.

III - Commission d'information et d'aide au logement

Elle a pour mission de faciliter l'accès des salariés à la propriété et à la location de logements.

Elle recherche les possibilités d'offre de logements correspondant aux besoins du personnel, en liaison avec

l'action logement et informe les salariés sur leurs conditions d'accès à la propriété ou à la location d'un logement et les assiste dans les démarches nécessaires pour l'obtention des aides financières

IV - Commission économique

Elle a pour mission d'étudier les documents économiques et financiers recueillis par le CSE et toute question que ce dernier lui soumet.

En pratique, cette commission est chargée d'étudier les informations communiquées via la BDESE dans le cadre de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise mais également dans le cadre de projets de réorganisation de l'entreprise

Les articles L. 2315-47 et L. 2315-48 du code du travail prévoient qu'elle est présidée par l'employeur ou son représentant. Elle comprend au maximum 5 membres représentants du personnel, dont au moins un représentant de la catégorie des cadres. Ils sont désignés par le CSE ou le CSE central parmi leurs membres.

La commission économique tient a minima deux réunions par an.

V - Commission santé sécurité et conditions de travail

C'est une commission dont la mise en place est d'ordre public. On ne peut pas déroger à sa mise en place via un accord collectif.

La CSSCT doit être mise en place :

- les entreprises d'au moins 300 salariés ;
- les établissements distincts d'au moins 300 salariés ;
- les établissements mentionnés aux articles L. 4521-1 et suivants (installations nucléaires, sites Seveso haut).

Dans les entreprises et établissements distincts de moins de 300 salariés, l'inspecteur du travail peut imposer la création d'une CSSCT lorsque cette mesure est nécessaire, notamment en raison de la nature des activités, de l'agencement ou de l'équipement des locaux.

De plus, dans les entreprises où la CSSCT n'est pas obligatoire, un accord, entre l'employeur et les syndicats ou à défaut avec le CSE, peut fixer le nombre et le périmètre de mise en place de la ou des CSSCT et définir les modalités mentionnées de leur mise en place (nombre de membres, missions, formation, fonctionnement, etc.).

La composition de la CSSCT

Elle est présidée par l'employeur ou son représentant qui peut se faire assister par des collaborateurs appar-

tenant à l'entreprise et choisis en dehors du comité. Ensemble, ils ne peuvent pas être en nombre supérieur à celui des représentants du personnel titulaires. Elle comprend au minimum trois membres représentants du personnel, dont au moins un représentant du second collège, ou le cas échéant du troisième collège (collège cadre-article L. 2315-39 du code du travail).

Ses missions doivent être déterminées par le CSE. En effet, le code du travail prévoit qu'elle se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du comité.

Il revient à un accord négocié avec les syndicats ou à défaut avec le CSE de déterminer :

- le nombre de membres de la ou des commissions ;
- les missions déléguées à la ou les commissions par le CSE et leurs modalités d'exercice ;
- leurs modalités de fonctionnement, notamment le nombre d'heures de délégation dont bénéficient les membres de la ou des commissions pour l'exercice de leurs missions ;
- les modalités de leur formation ;
- les moyens alloués ;
- le cas échéant, les conditions et modalités dans lesquelles une formation spécifique correspondant aux risques ou facteurs de risques particuliers, en rapport avec l'activité de l'entreprise peut être dispensée aux membres de la commission.

VI - Commission des marchés

Une commission des marchés doit être créée au sein du CSE qui dépasse, pour au moins deux des trois critères, les seuils suivants :

- 50 salariés à la clôture d'un exercice ;
- 3 100 000 € pour le montant total des ressources annuelles ;
- 1 550 000 € pour le total du bilan.

Les membres de la commission des marchés sont désignés par le CSE parmi ses membres titulaires.

Le règlement intérieur du CSE fixe ses modalités de fonctionnement, le nombre de ses membres, les modalités de leur désignation et la durée de leur mandat.

Pour les marchés dont le montant est supérieur à 30 000 euros, le CSE détermine, sur proposition de la commission des marchés, les critères retenus pour le choix des fournisseurs et des prestataires du comité et la procédure des achats de fournitures, de services et de travaux.

La commission des marchés choisit les fournisseurs et les prestataires du comité. Elle rend compte de ces choix, au moins une fois par an, au comité, selon des modalités déterminées par le règlement intérieur du comité.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 631

2	5	8	7	1	4	9	3	6
1	9	7	6	3	8	2	4	5
6	3	4	9	5	2	7	8	1
5	8	9	4	7	6	1	2	3
4	6	1	3	2	5	8	7	9
7	2	3	8	9	1	5	6	4
3	7	6	5	8	9	4	1	2
8	1	5	2	4	3	6	9	7
9	4	2	1	6	7	3	5	8

Sudoku

8				1				
		4	7	6	2			8
	7	6			4			
		5					8	2
	2						1	
4	8					5		
			2			1	4	
7			6	4	8	2		
				3				5

Le mot du mois :

Impact



Période propice aux bonnes résolutions, la rentrée pourrait fournir l'occasion de bannir de nos usages écrits et parlés le détestable verbe *impacter*, qui, servi à toutes les

saucés, présente pourtant un grave inconvénient : il n'existe pas. C'est un pur anglicisme (*to impact*) qui ne trouve aucune réalité dans la langue française.

L'*impact*, oui. Emprunté au latin *impactum*, de *impi-gere* « frapper contre, heurter », il est de création récente puisqu'on ne le trouve guère avant 1955, du moins dans son acception la plus répandue, celle d'une collision entre deux corps. Au sens propre, on le rencontre donc surtout à propos de balistique. Le *point d'impact* d'une balle ou d'un obus désigne ainsi le trou, la trace que laisse le projectile. Sur les lieux du crime, la police va relever les points d'impact, ou tout simplement les impacts. Plus agréable, évoquons ce qui pour certains sera peut-être un souvenir de vacances : le choc de deux boules de pétanque lors d'un carreau bien réussi.

Si le vocabulaire journalistique mentionne si souvent un impact, ce n'est pas seulement à propos de règlements de comptes ou de conflits armés (même si, hélas, ils y contribuent largement), mais aussi, au sens figuré, pour désigner toute action provoquant un choc, un retentissement. L'impact d'une campagne, d'un slogan, plus généralement d'un média (la télévision, les réseaux sociaux) sont ainsi mentionnés. D'une décision politique, on peut aussi attendre (ou pas) un impact, par exemple sur l'activité économique ou les finances publiques. Ce n'est pas moins vrai d'un phénomène subi : les salariés mesurent l'impact de l'inflation sur leur pouvoir d'achat.

Est-ce une raison pour dire qu'ils en sont « impactés » ? Non et non. Pourquoi ne pas préférer à ce néologisme l'un quelconque des équivalents qui, eux, figurent bel et bien dans le dictionnaire ? Au hasard : influencer, influencer, se répercuter, avoir des conséquences, etc. S'il n'est pas d'effet sans cause, comme disait à peu près Leibniz, aucune ne devrait plus « impacter » quoi que ce soit.

Mots croisés n° 632

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B											
C			■		■			■			
D					■						
E			■								
F					■				■		
G			■					■			
H											
I											

Solution du n° 631

P	R	I	S	O	N	N	I	E	R	E
L	I	Q	U	I	D	A	T	I	O	N
O	C	R	E	D	O	D	U	S		
N	H	M	B	A	L	E	S	E		
G	E	N	E	R	A	L	R	S	I	
E	L	I	S	E	S	A	S	E	G	
O	I	U	S	A	V	T	N			
N	E	O	R	E	A	L	I	S	T	E
S	U	R	E	X	C	I	T	E	S	

Horizontalement

A. C'est mettre plus que son grain de sel. B. Pas près d'être comblée. C. Un cours qu'on peut sauter. Possessif. La réponse est dans la question. D. Prophète. Jeune Indienne. E. Sur la deuxième marche. Bougés. En orbite chez les Anglais. F. Ville de Roumanie. Un dada parmi d'autres. Fin de partie. G. A débuté dans le SAV. Le rire d'un chat. Entre Tarbes et Pau. H. À la ferme, sur une île, en cuisine, mais toujours produite. I. Elles portent des bottes.

Verticalement

1. S'élève avec toutes les ficelles. 2. Méritent donc de meilleurs traitements. 3. Débité sans effort. Bords du lac. 4. Pour une bonne digestion. 5. Une adresse pour gens branchés. Trou normand. Un monarque un peu dérangé. 6. Échange de coups. Théâtre d'une chasse aux sorcières. 7. Ponctionnas. Une âme sans cœur. 8. Emboîte le pas. Mal abrégé. 9. Sous chef. Pour le relieur. 10. Un auteur qui peut même réussir. 11. Renvoies le message par un oiseau.



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Chômage, divorce, handicap, dépendance, maladie... Les sources de fragilité sont nombreuses.

Chez Malakoff Humanis, nous proposons un accompagnement social pour vous aider vous et vos salariés à faire face aux moments difficiles. Ils bénéficient des solutions concrètes pour :

- **améliorer le quotidien** d'un proche en situation de Handicap,
- rester aux côtés d'un enfant gravement malade ou aider un parent dépendant grâce à **un coup de pouce financier***,
- **bénéficier des conseils** de nos experts en accompagnement social.

* Nos aides sont attribuées sous conditions d'éligibilité et en complément des dispositifs publics.

Découvrez tout l'accompagnement dont vous bénéficiez en scannant ce QR code



**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général